

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 25 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix-huit mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET
MM. L. ANTHOINE, J. BOEX, R. DECARROUX, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF

Absents excusés : MME M. MARCAULT donne procuration à MME C. BOEX,
M. F. ROSSET donne procuration à M. L. ANTHOINE,
MME M. VIGNE et M. S. GAILLARD

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : M. J.-P. LE JONCOUR

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

❧❧❧❧❧

Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR est désigné secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 mars 2019
- Délibérations :
 1. Approbation du compte administratif de l'année 2018
 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

3. Vote des subventions aux associations pour l'année 2019
 4. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2019
 5. Vote du budget primitif de l'exercice 2019
 6. Approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année 2019/2020
 7. Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour 2019
 8. Cession d'une parcelle au profit de la Commune – Indivision BRASIER
- Commission Urbanisme
 - Rapports des commissions et groupements
 - Questions diverses
 - Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04 mars 2019.

DÉLIBÉRATIONS

1.	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2018 Délibération n° 2019-12
-----------	--

Madame le Maire invite l'assemblée à examiner le compte administratif 2018 et lui demande de bien vouloir élire Monsieur Claude MOENNE, président de séance, pour l'examen du compte administratif 2018 du budget principal de la commune d'Arenthon.

Monsieur Claude MOENNE, président de séance, désigné conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un déficit sur la section d'investissement de 502 403.88 euros et un excédent de fonctionnement de 720 522.47 euros.

Le compte administratif et le compte de gestion présentés par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2017	225 182.62€
Résultat 2018	-502 403.88€
Résultat de clôture 2018	-277 221.26€

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2017	465 153.88€
Affectation au 1068 2017	-167 702.83€
Résultat 2018	423 071.42€
Résultat de clôture 2018	720 522.47€

Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2018.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2018 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 Délibération n° 2019-13
-----------	---

Les résultats du compte administratif 2018 conformes avec ceux du compte de gestion fournis par le Comptable des Finances Publiques, ont été adoptés par le Conseil municipal.

L'affectation des résultats doit être intégrée dans le budget primitif 2019.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	49 392.00
RAR Dépenses	85 739.80
SOLDE	-36 347.80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2017	465 153.88
Affectation 2018	-167 702.83
En section de fonctionnement	297 451.05
Résultat de l'exercice 2018	423 071.42
Excédents cumulés	720 522 .47
Virement minimal à l'investissement au 1068	-313 569.06
Virement complémentaire au 1068	-200 000.12
Reste sur la section de fonctionnement	206 953.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2017	225 182.62
Résultat de l'exercice 2018	-502 403.88
En section d'investissement	-277 221.26
Solde des restes à réaliser	-36 347.80
Couverture à prévoir en recettes d'investissement	313 569.06

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser 2018 reportés sur 2019.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'affecter **720 522,47 euros** du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser ;
- ✓ **DECIDE** de reporter le déficit d'investissement d'un montant de **277 221,26 euros** en dépenses (compte 001) du budget primitif 2019 ;
- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement restant d'un montant de **206 953,29 euros** en recettes (compte 002) du budget primitif 2019.

3.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2019
Délibération n° 2019-14

Madame le Maire expose le projet d'attribution de subventions aux associations comme suit :

INTITULE	Mémoire 2018	Proposition 2019
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
AGE D'OR	250	250
APE PRIMAIRE	1 150	1 150
ACCA D'ARENTHON	250	250
COMITE DES FETES	1 000	1 000

FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER	900	900
ASSOCIATION DES JEUNES D'ARENTHON	250	250
MER ET MONTAGNE	250	250
NATURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	250	250
R'BIOLLE	250	250
TOTAL	4 550	4 550

INTITULE	Mémoire 2018	Proposition 2019
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES		
ADMR	2 642	2 765
BADMINGTON CLUB SE ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY	150	150
BANQUE ALIMENTAIRE 74	150	150
BASKET CLUB PAYS ROCHOIS	150	150
CROIX ROUGE	150	150
DE L'OMBRE A LA LUMIERE	100	100
DOJO PAYS ROCHOIS (8)	150	150
ECOLE DE MUSIQUE DE PERS-JUSSY	150	150
ENVIE D'EVASION	100	100
HANDBALL PAYS ROCHOIS	150	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100	100
MJC	1 540	1 540
SECOURS EN MONTAGNE	100	100
SOUVENIR FRANCAIS	100	100
CODERPA 74(CDCA)		100
TOTAL	5 732	5 955

INTITULE	Mémoire 2018	Proposition 2019
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DEMANDE		
R'BIOLLE SUR ARENTHON		150
Compagnons scouts et guides de France (Projet Equateur)		100
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE</i>		500
TOTAL	450	750

INTITULE	Mémoire 2018	Proposition 2019
ASSOCIATIONS DIVERSES		
ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	100	100
HANDI SPORT	150	150
PLAISIR DE LIRE	80	80
PREVENTION ROUTIERE	100	100
ASSOCIATION NEZ ROUGE		100
USEP BONNEVILLE PAYS ROCHOIS		100
TOTAL	430	630

INTITULE	Mémoire 2018	Proposition 2019
FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES ET CENTRES DE FORMATION		
APE PRIMAIRES classes vertes (uniquement 1 classe)	2 000	1 800
MFR Cranves-Sales (1)	25	25
MFR de Bonne (3)	100	75
MFR Domaine de la Saulsaie		25
MFR Clos des Baz Sallanches (1)	0	25
ASS. Jeanne Antide Animation (7)	175	175
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE</i>	0	500
TOTAL	2 300	2 625

TYPE	Subventions versées en 2018	Proposition 2019
Associations communales	4 800	4 550
Associations intercommunales	5 732	5 955
Associations diverses	430	630
Subventions exceptionnelles	450	750
Financements voyages scolaires, Maisons familiales et autres	2 300	2 625
TOTAL	13 712	14 510

Madame le Maire rappelle le total des subventions versées les années précédentes :

- Total des subventions versées en 2013 : 11 897 €
- Total des subventions versées en 2014 : 11 795 €
- Total des subventions versées en 2015 : 12 864 €
- Total des subventions versées en 2016 : 13 118 €
- Total des subventions versées en 2017 : 15 132 €
- Total des subventions versées en 2018 : 13 712 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

*à l'exception de l'association La R'Biolle pour laquelle
Mesdames Amandine COLLOMB et Marie-Josèphe PERRILLAT-AMEDEE
et Monsieur René DECARROUX n'ont pas pris part au vote,*

- ✓ **APPROUVE** l'attribution proposée des subventions aux associations ;
- ✓ **AUTORISE** l'ouverture des crédits correspondants.

4.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2019 Délibération n° 2019-15
-----------	---

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Madame le Maire indique que, pour l'année 2018 le produit fiscal encaissé a été notifié comme suit :

TAXES	NOTIFIEES (1288)		
	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 703 563	11,94	322 805
Taxe foncière bâti	1 688 379	9,07	153 088
Taxe foncière non bâti	30 938	46,72	14 454
TOTAL PRODUITS			490 348

Bases prévisionnelles notifiées 2019 :

TAXES	Bases prévisionnelles notifiées 2019		
	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 831 000	11,94	338 021
Taxe foncière bâti	1 765 000	9,07	160 086
taxe foncière non bâti	31 600	46,72	14 764
TOTAL PRODUITS			512 871

Madame le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales à leur niveau actuel.

Le vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) relève désormais de la Communauté des communes du Pays Rochois (CCPR) depuis le 1^{er} janvier 2016 puisqu'elle a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les nouveaux taux d'imposition de l'année 2019 sont les suivants, identiques à ceux de l'année 2018 :

- Taux de la taxe d'habitation : 11,94 %,
- Taux de la taxe foncière : 9,07 %,
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72 %.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

✓ **ADOPTE** pour l'exercice 2019 les taux d'imposition directs suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : 11,94 %,
- Taux de la taxe foncière : 9,07 %,
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72%.

5.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 Délibération n° 2019-16
-----------	---

Le compte administratif 2018 ayant été voté et l'affectation de résultat approuvée, le projet de budget primitif synthétique pour l'année 2019 peut donc être présenté.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	49 392.00
RAR Dépenses	85 739.80
SOLDE	-36 347.80

Les sections s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DESIGNATION	BP 2019
Charges à caractère général	457 012.00
Charges de personnel	445 180.00
Atténuations de produits	39 800.00
Dépenses imprévues de fonctionnement	66 046.00
Virement à la section d'investissement	485 228.41
Opérations d'ordre entre section	8 222.88
Autres charges de gestion courante	144 094.00
Charges financières	46 000.00
Charges exceptionnelles	8 217.00
TOTAL	1 699 800.29

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

DESIGNATION	BP 2019
Excédent antérieur reporté de fonctionnement	206 953.29
Produits des services	109 300.00
Impôts et taxes	816 157.00
Dotations et participations	463 400.00
Autres produits de gestion	91 100.00
Produits exceptionnels	12 890.00
TOTAL	1 699 800.29

SECTION D'INVESTISSEMENT : REGULARISATION DE LA TVA

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 juillet 2018, il avait été décidé d'opter pour la TVA, conformément à l'article 260-2° du Code général des impôts, pour l'immeuble sis 54 Chemin de la Fontaine, destiné à être loué à des professionnels de santé.

Cependant, les travaux ayant commencés depuis l'année 2015, il est possible de récupérer la TVA sur les trois années antérieures soit pour la période de 2016 à 2018.

Les ouvertures de crédit nécessaires seront intégrées dans le Budget Primitif 2019 et relatées **en annexe** de ladite délibération.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DESIGNATION	BP + RAR 2019
Solde d'exécution d'investissement reporté	277 221.26
Dépenses imprévues d'investissement	163 652.32
Opérations patrimoniales (intégration travaux enfouissement)	208 207.00
Remboursement d'emprunts (en capital)	145 100.00
Immobilisations incorporelles	93 211.00
Subventions d'équipement	3 000.00
Immobilisations corporelles	771 848.40
Immobilisations en cours	1 292 880.40
Autres immos financières (portage fruitière)	24 889.09
TOTAL	2 980 009.47

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

DESIGNATION	BP + RAR 2019
Virement de la section de fonctionnement	485 228.41
Opérations d'ordre entre section	8 222.88
Opérations patrimoniales	208 207.00
Dotations, Fonds divers, Réserves (dont 1068)	628 919.18
Subventions d'investissement	95 692.00
Emprunts et dettes assimilées	0.00
Immobilisations incorporelles	4 535.00
Immobilisations corporelles	16 585.00
Immobilisations en cours	1 532 620.00
TOTAL	2 980 009.47

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2019 tel que présenté ci-dessus.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n° 2019-16 du 25 mars 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

Ecritures de régularisation de la TVA

DEPENSES				RECETTES				OBSERVATIONS		
Chap	Article	Sec	Réalisé	BP 2019	Chap	Article	Sec	Réalisé	BP 2019	OBSERVATIONS
23	2313	5008	265 528.26 €	265 530.00 €	23	2313	5008	318 633.91 €	318 640 €	Opérations de 2016
23	2313	5008	626 811.98 €	626 820.00 €	23	2313	5008	752 174.37 €	752 175.00 €	Opérations de 2017
21	2152	5008	3 194.00 €	3 194.00 €	21	2152	5008	3 832.80 €	3 835.00 €	
20	2031	5008	3 779.10 €	3 780.00 €	20	2031	5008	4 534.92 €	4 535.00 €	
21	21318	5008	1 500.00 €	1 500.00 €	21	21318	5008	1 800.00 €	1 800.00 €	Opérations de 2018
21	2152	5008	9 124.50 €	9 125.00 €	21	2152	5008	10 949.40 €	10 950.00 €	
23	2313	5008	384 837.38 €	384 840.00 €	23	2313	5008	461 804.85 €	461 805.00 €	
TOTAL			1 294 775.22 €	1 294 789.00 €	TOTAL			1 553 730.25 €	1 553 740.00 €	

TVA déjà remboursée pour la période 2016 et 2017 : 178 282€

6.	APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 Délibération n° 2019-17
-----------	--

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs appliqués par le Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune doivent être approuvés chaque année pour l'année scolaire, et cela en vue d'éventuelles modifications.

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine, en raison de l'augmentation du coût du repas confectionné et livré par le prestataire, après avis favorable de la Commission municipale « Affaires scolaires / jeunesse » en date du 13 mars 2019.

TARIFS POUR LA CANTINE

Quotient familial	TARIF pour 1 repas
De 0 à 800 €	4,45 €
De 801 € à 1 600 €	5,40 €
De 1 601 € à 2 200 €	6,40 €
De 2 201 € à 3 000 €	6,60 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	6,90 €
Protocole PAI (Plan accueil individualisé) pour tout le monde	3,00 €

TARIFS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Quotient familial	TARIF pour ½ heure
De 0 à 800 €	1,10 €
De 801 € à 1 600 €	1,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	1,40 €
De 2 201 € à 3 000 €	1,45 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	1,50 €

TARIFS POUR LES ATELIERS DECOUVERTES

Quotient familial	TARIF pour 1h30 (de 16h30 à 18h00)
De 0 à 800 €	3,30 €
De 801 € à 1 600 €	3,60 €
De 1 601 € à 2 200 €	4,20 €
De 2 201 € à 3 000 €	4,35 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	4,50 €

TARIFS POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Quotient familial	TARIF pour 2 heures (de 16h30 à 18h30)
De 0 à 800 €	5,00 €
De 801 € à 1 600 €	6,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	7,30 €
De 2 201 € à 3 000 €	7,50 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	8,00 €

TARIFS POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE (POINT ACCUEIL JEUNESSE)

Quotients familiaux Types d'activité	Quotient familial 1 0 à 800 €	Quotient familial 2 801 à 1 600 €	Quotient familial 3 1 601 à 2 200 €	Quotient familial 4 2 201 € à 3 000 €	Quotient familial 5 ≥ 3 001 €
A	1,10 €/h	1,70 €/h	2,30 €/h	2,50 €/h	2,80 €/h
B	1,20 €/h	1,80 €/h	2,40 €/h	2,60 €/h	2,90 €/h
C	1,70 €/h	2,30 €/h	2,80 €/h	3,00 €/h	3,20 €/h

A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique

B : L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation spécifique

C : L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation

Les enfants non domiciliés sur la commune d'Arenthon se verront appliqués automatiquement le quotient familial n°5.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine - accueil périscolaire - ateliers découvertes - école municipale des sports - activités jeunesse) applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 et pour toute l'année scolaire 2019/2020.

7.	FIXATION DE L'INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE POUR 2019 Délibération n° 2019-18
-----------	--

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Madame le Maire indique qu'en raison de la non revalorisation du point d'indice des fonctionnaires depuis la dernière circulaire en date du 8 mars 2018, l'indemnité de gardiennage pour 2019 reste équivalente au montant fixé en 2018.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2019, comme suit :

→ 120,97 € (CENT VINGT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'attribuer la somme de 120,97 euros (CENT VINGT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2019.

8.	CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE – INDIVISION BRASIER Délibération n° 2019-19
-----------	--

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par courrier en date du 15 janvier 2019, les indivisaires Messieurs Jean, René, Yves et Pierre BRASIER, propriétaires de la parcelle cadastrée section B numéro 233, d'une superficie de 3 770 m², située au lieu-dit Les Bois de Roch, souhaitent en faire don à la Commune.

Madame le Maire précise que les frais d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

Pour les besoins de la publicité foncière, la valeur vénale du bien est estimée à cinq mille six cent cinquante-cinq euros (5 655,00 €), soit 1,50 € le mètre carré.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'accepter cette donation.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée section B numéro 233 par les indivisaires Messieurs Jean, René, Yves et Pierre BRASIER au profit de la Commune ;
- ✓ **DECIDE** d'acquérir ladite parcelle pour un montant d'un (1,00) euro ;
- ✓ **EVALUE** la valeur vénale du bien à 5 655 € ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de finaliser ce dossier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette cession ;
- ✓ **DECIDE** de passer l'acte en la forme administrative ;
- ✓ **DECIDE** que les frais et accessoires seront pris en charge par la Commune.

La commission du 07 mars 2019

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Michaël FLOQUET
659, Route des Granges
Zone A : zone agricole

Abri à usage agricole

M. Yann FAVRE-BONVIN
487, Route de Berny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine

M. Mickaël ALAGAPIN
321 Bis, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

Clôture + portail

M. Loïc LAMPE et Mme Sandrine JEANMOUGIN
90, Chemin du Château
Zone UA2 : Chef-lieu – Secteur du château

**Création 2 logements + modification
toiture et façades + création 4 places de
stationnement**

M. Frédéric ROBERT
55, Clos Dommartin
Zone UB3 : extensions autour du chef-lieu

Clôture

Mme Sonia VACCHIERI
19, Clos Dommartin
Zone UB3 : extensions autour du chef-lieu

Clôture

M. Pascal ENNA
62, Clos Dommartin
Zone UB3 : extensions autour du chef-lieu

Clôture

- Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Pierre-Yves PONS et Mme Sophie DURET
111, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Modification emplacement abri voiture
+ pose panneaux photovoltaïques +
+ modification soubassement maison**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Serdar TORAMAN
673 Bis et Ter, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

Deux maisons individuelles avec garage

M. Edouard CHARLES
91, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Changement destination garage en
habitation + création ouvertures + pose
vélux + création stationnement**

M. et Mme Jean-Philippe HOYAU
168, Route de Montagny – Lotissement La Pommeraie
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole protégée

Maison individuelle avec garage

➤ Permis de démolir : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Mme Maëva JAILLET
24, Chemin Dumonal
Zone UC : urbanisation des hameaux

Démolition ancienne remise

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce qu'une autorisation d'urbanisme a été refusée :

- PCM 2015/16 M04 au nom de la SCCV Les Jardins du Château, pour la réintégration de la 3^{ème} tranche (Route de Lanovaz). Arrêté en date du 18/03/2019.

Madame le Maire, Madame BOEX et Messieurs DECARROUX, MOENNE et ROUSSEAU-BARATHON indiquent avoir visité le lotissement « Les Jardins du Château » et les maisons en construction, suite à l'invitation du promoteur.

Il a été rappelé au promoteur lors de cette visite qu'il devra entretenir et élaguer les grands arbres à proximité du château et que le mur le long du Chemin Dumonal devra être repris.

Madame le Maire propose de faire appel à un bureau de contrôle à la fin des travaux de construction du lotissement, afin de vérifier la conformité des travaux par rapport au permis de construire. Les membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur MOENNE rappelle qu'une réunion qu'entre les commissions Aménagement village / Patrimoine et Travaux / Bâtiments avec le Cabinet DUBOIS est prévue le mercredi 10 avril 2019 à 18h00 en Mairie, pour la présentation de l'avant-projet d'aménagement des secteurs 4 (Mairie) et 5 (Parking en face de l'auberge).

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que les travaux de rénovation intérieure du local de l'épicerie sont en cours et réalisés en grande partie par le nouvel agent technique, Monsieur Ludovic GODEFROY.

Les membres du Conseil municipal sont très satisfaits du travail de Monsieur GODEFROY et le remercie pour son efficacité.

- Madame le Maire poursuit en indiquant que trois candidats ont été reçus pour la reprise de l'activité d'épicerie. A l'unanimité, c'est la candidature de Mesdames Valérie VACHOUX et Karine MOREAU qui a été retenue pour une reprise de l'activité prévue pour cet été.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE fait le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission :
 - Les devis des cabinets Profil Etudes et Uguet pour le projet de véloroute ont été présentés ; c'est le devis de Profil Etudes qui a été retenu.
 - Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la Route des Crêts de Fessy sont en cours de réalisation par la société GRAMARI.
 - Une réflexion est actuellement menée pour sécuriser et réaménager l'embranchement entre la Route de Fessy et la Route des Crêts de Fessy en intégrant les déplacements doux et les déplacements piétons élèves.
 - La Commune est en attente de la validation du CERD pour le projet de marquage vélo au lieu-dit Les Chars.
 - La Commune souhaite prolonger l'agglomération des Chars vers la propriété de Madame VAUDEY, étant donné que des poteaux d'éclairage public vont être installés à proximité pour une meilleure sécurisation du secteur. Ce sujet sera discuté lors de la réunion annuelle avec le CERD fixée en avril.
 - Un point a été fait concernant le salage et le déneigement sur le territoire. Une rencontre sera organisée avec l'entreprise SETAR BIBOLLET afin de revoir la politique de déneigement et de salage, dans un souci de réduction des dépenses et de préservation de l'environnement.
 - Il a été évoqué l'idée d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h au centre village entre l'église et la propriété DUNAND, car la circulation dans ce secteur est dense et rapide alors qu'il y a un établissement scolaire, une micro-crèche, la mairie, mais aussi des commerces à proximité. Monsieur MOENNE va se renseigner auprès du CERD pour connaître leur position sur ce sujet.

Madame Brigida RODET quitte la séance à 20h00.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX fait un retour sur les journées nettoyage de printemps effectuées par les élèves de l'école élémentaire Benoît Chamoux le vendredi 22 mars après-midi et une trentaine de bénévoles le samedi 23 mars matin. La municipalité remercie toutes ces personnes qui ont aidé au nettoyage des routes et chemins de la Commune.
- Madame BOEX indique que la date de la prochaine Rando du Terroir est reportée probablement au 06 octobre 2019. La date sera confirmée dans les prochaines semaines.
- Madame BOEX informe l'assemblée que la demande pour intervenir sur le barrage des castors a été adressée à la DDT.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- La prochaine réunion du Conseil d'école aura lieu le jeudi 04 avril à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION SOCIALE

- Le prochain repas des Aînés sera organisé le dimanche 07 avril à 12h00 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Une rencontre avec l'auteure Carine FERNANDEZ est organisée le vendredi 29 mars à 19h30 à la bibliothèque.

§ COMMISSION COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE

- Une réunion de la Commission est prévue le mardi 02 avril à 18h30 en Mairie.
- Madame BOEX précise que la date limite pour transmettre les articles et photos pour le prochain bulletin municipal a été fixée au 26 avril 2019.

§ ENTENTE FOOTBALL ARENTHON SCIENTRIER

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que la collectivité attend l'avis du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe pour utiliser la nappe située sous le terrain, en vue d'arroser le terrain de football. Un forage serait réalisé pour atteindre la nappe. Après avis du Syndicat et accord des deux communes pour cette dépense, une réunion sera organisée entre Arenthon et Scientrier pour fixer la répartition du coût de la dépense.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame le Maire informe le Conseil que le SM4CC en charge du service de transport PROXIMITI est en cours d'étude pour renforcer certaines lignes régulières de transport collectif.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DECARROUX indique que le ruisseau des Tattes est bouché. Madame BOEX va se rendre sur place et pourra demander aux services techniques d'intervenir.

- Madame le Maire informe que l'APE et le Club de football Arenthon Scientrier ont demandé un chapiteau pour leurs manifestations du mois de juin. Etant donné que le chapiteau de la Ville de La Roche-sur-Foron est déjà réservé, un devis a été demandé à la société Valdaine Chapiteaux pour un montant d'environ 3 000 euros. Madame le maire a proposé à l'APE et au Club de football de participer financièrement à cette dépense. Après discussion, les membres du Conseil ont approuvé à l'unanimité la participation financière de la Commune à hauteur de la moitié de la dépense de location du chapiteau et l'APE et le Club de football participeront à hauteur de 750 euros chacun.
- Madame le Maire indique que la DDT a accordé la dérogation pour l'accessibilité de la salle communale. Des travaux de réfection seront à prévoir avant de remettre cette salle à disposition des associations et de l'école.

DATES A RETENIR

- ✓ Mercredi 27 mars à 18h00 en Mairie : Réunion du CCAS
- ✓ Vendredi 29 mars à 19h30 à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteure Carine FERNANDEZ
- ✓ Mardi 02 avril à 18h30 en Mairie : Commission Communication
- ✓ Jeudi 04 avril à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 04 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil d'école
- ✓ Dimanche 07 avril à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Mercredi 10 avril : Chasse aux œufs
- ✓ Mercredi 10 avril à 18h00 en Mairie : Réunion des commissions Travaux & Aménagement village avec le Cabinet ADP Dubois
- ✓ Jeudi 11 avril à 9h00 en Mairie : Commission communale des impôts directs
- ✓ Jeudi 18 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 25 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 29 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 14 mai à 19h00 à la Maison des Associations : Conseil communautaire CCPR
- ✓ Jeudi 16 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 26 mai : Elections européennes
- ✓ Mercredi 29 mai à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 13 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 27 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

Séance levée à 20h50.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre LE JONCOUR



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 30 / 04 / 2019.

